

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 10 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 12
Présents : 7
Quorum atteint (7)
Pouvoirs : 0
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq le dix du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 2 juin 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON et Christian PRUNIER

Absents :

Fabrice ADAMO, Sabrina LAURENTIN, Adrien MILLET, NIKSARLIAN Alexandre et Sophie RIVALLEAU,

Joël NERBUSSON a été nommé secrétaire de séance

=====

FINANCES

Occupation du domaine public par Gérédis

Le Maire rappelle que la Commune d'Assais-Les-Jumeaux est éligible à la perception de la redevance pour l'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution d'électricité auprès de Gérédis Deux-Sèvres.

- Vu l'article R2333-105, modifié par décret n°2002-409 du 26 mars 2002, cette redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds suivants :

- PR = 153€ pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants ;

Une formule d'indexation permet de faire évoluer la redevance chaque année. Les taux des années précédentes sont multipliés entre eux pour obtenir un coefficient pour l'année 2025 de 1,577.

Redevance 2025 = 153 x 1,577 = 241,28€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ De fixer le montant de la redevance due par l'occupant du Domaine Public au taux maximum prévu par le décret soit 241,28€
- ▶ D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 11 juin 2025

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Joël NERBUSSON

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20250611-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-06-2025

Publication le : 11-06-2025

